

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 68 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 16 Absent(s) excusé(s) : 27 Absent(s) : 14</i>
--	---	--

Date de convocation : 18 juin 2019

Vote(s) pour : 84
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 24 juin 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Sylvie GOUSTIAUX.

Point n° 2019-06-24-CC-8.3 :

Affectation du résultat de l'exercice 2018 - Budget annexe Déchèteries.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Compte Administratif 2018 de Metz Métropole - Budget Annexe « Déchèteries »,
CONSIDERANT les résultats cumulés 2018, faisant apparaître :
- un excédent de la section d'investissement de 27 508,05 €,
- un excédent de la section d'exploitation de 1 495 101,06 €,

PREND ACTE qu'aucune affectation de résultat n'est opérée au titre du Budget Annexe « Déchèteries ».

CONSTATE le report à nouveau de **1 495 101,06 €** en section d'exploitation.

Pour extrait conforme
Metz, le 25 juin 2019
Le Président

Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz



Résumé de l'acte

057-200039865-20190624-06-2019-DC8-3-DE

Numéro de l'acte : 06-2019-DC8-3
Date de décision : lundi 24 juin 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2018 - Budget annexe Déchèteries
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 26/06/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190624-06-2019-DC8-3-DE
Document principal : 70_DE-8-3.pdf

Historique :

26/06/19 08:52	En cours de création	
26/06/19 08:53	En préparation	Catherine DELLES
26/06/19 08:56	Reçu	Catherine DELLES
26/06/19 08:57	En cours de transmission	
26/06/19 08:58	Transmis en Préfecture	
26/06/19 12:36	Accusé de réception reçu	